



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la coordination interministérielle**

02 JUL. 2021

AVIS DE DECLARATION DE PROJET

Sur l'intérêt général du projet de relogement du commissariat de sécurité publique de Basse-Terre, ainsi que sur la demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Basse-Terre, présenté par le service administratif et technique de la police nationale

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que par arrêté préfectoral SG-BCI en date du 2/07/21, le projet de relogement du commissariat de sécurité publique de Basse-Terre, présenté par le service administratif et technique de la police nationale, a été déclaré d'intérêt général.

Les travaux devront être conformes au dossier déposé par le service administratif et technique de la police nationale.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Basse-Terre est mis en compatibilité avec le projet de relogement du commissariat de Basse-Terre, par la modification de la zone UAc en sous-secteur « UAc1 », conformément au dossier de mise en compatibilité soumis à enquête publique.

Le dossier de l'opération pourra être consulté à la mairie de Basse-Terre pendant une durée d'un mois.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Sébastien CAUWEL